

# COMPTE RENDU DEFINITIF PORTANT EXTRAITS DES DELIBERATIONS ADOPTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2016

Date d'affichage:

Convocation en date du : 9 juin 2016

#### Ordre du jour:

#### COMMISSION 1 – PERSONNEL, FINANCES, INNOVATION ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

16-05-713-01	Comptes de gestion 2015
16-05-7122-01bis	Comptes administratifs 2015
06-05-7152-02	Tarifs communaux : tarifs de location de la salle polyvalente de Tot'Aime
16-05-112-03	Avenant au contrat d'assurance responsabilité civile
16-05-7.10-04	Prise de participation de la SET dans une autre société d'économie mixte
16-05-7.10-05	Porté à connaissance du contrôle CRC concernant la communauté d'agglomération

#### COMMISSION 2 - AMÉNAGEMENT, ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET EMPLOI

16-05-1111-06	Marchés de travaux de la salle des fêtes
16-05-8.4-07	ZAC du Plessis Botanique - demande de prorogation de la DUP
16-05-3.1-08	Acquisition foncière : parcelle AT 239 rue du Petit Plessis
16-05-3.6-09	Prêt à usage pour installation de ruches sur un terrain communal aux Iles Noires
16-05-123-10	Réseau de chaleur du Prieuré : avenant n°7 au traité de concession
16-05-8.3-11	Dénomination de voirie

#### COMMISSION 3 - JEUNESSE, SOLIDARITÉS ET VIVRE ENSEMBLE

16-05-9.1.1-12	Rapport au titre de l'utilisation des crédits dotation de solidarité urbaine
16-05-8.1-13	Classement de locaux dans le domaine scolaire

Présents:

Mmes ou MM. Wilfried SCHWARTZ, Martine ALLAIN, Daniel LANGE, Isabel TEIXEIRA, Sébastien CLEMENT, Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ (jusqu'à 20 h 02), Alain BOUIN, Filipe FERREIRA POUSOS, Nadia JEBARI, Noura KENANI, Patrick SOTTEJEAU, Claudie ROZAS, Frédéric DOMINGO, Nadine

GERMOND, Ghislaine PLOT-MUREAU, Anna DELLA-ROSA, Florent BARBAULT, Souad BOURASS-BENSAÏD, Catherine

GUSTIN-LEGRAND, Yvan BIET, Thomas THUILLIER

Mmes ou MM. Nathalie TOURET, Eric FANDANT, Cécile MONTOT, Fabienne VIOUX (à partir de 19 h 33), David

DOULET, Patrice AUTANT

Représenté(s) par mandat :

Mmes ou MM. Armelle AUDIN (pouvoir à Thomas THUILLIER), Philippe PLANTARD (pouvoir à Daniel LANGE), Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ (pouvoir à Filipe FERREIRA POUSOS, à partir de 20 h 03), Anne-Françoise ORLIAC (pouvoir à Martine ALLAIN), Christian SEISEN (pouvoir à Alain BOUIN), Fabienne VIOUX (pouvoir à Nathalie TOURET jusqu'à 19h32), Christiane FSNARD (pouvoir à Cérile MONTOT)

ESNARD (pouvoir à Cécile MONTOT),

Absent(e):

M. Smail BOULAMLOUJ,

Désignation des Secrétaires de séance : MM. Filipe FERREIRA POUSOS, David DOULET

Les comptes rendus des Conseils municipaux des 23 mars 2016 et 4 mai 2016 sont approuvés à l'unanimité.

Les points 9 et 12 ont été délibérés en début de Conseil municipal.

#### 9 – Prêt à usage pour installation de ruches sur un terrain communal aux Iles Noires

M. Hinault Patrick, M. Apied Loïc et Mme Apied-Hinault Læticia, habitants de la Commune de La Riche, ont exprimé leur volonté de pouvoir disposer d'un terrain inoccupé aux Îles Noires pour installer un rucher et un jardin pédagogique.

La Ville a depuis plusieurs années, le souhait de mettre en valeur le secteur des Iles Noires. Afin de participer à l'animation du site et dans la perspective du futur projet d'aménagement, il est proposé d'autoriser M. Hinault Patrick, M. Apied Loïc et Mme Apied-Hinault Læticia à occuper les parcelles cadastrées AK n°28, 29, 33 et 215 sises lieu-dit « Les Iles Noires » d'une superficie de 5406 m² à La Riche, à titre gracieux, dans le cadre d'un prêt à usage d'une durée de 4 ans, qui peut être rompu à tout moment.

La convention ci-jointe précise les conditions de ce prêt à usage et fixe les engagements des cocontractants, dont notamment:

- à entretenir le terrain ;
- à installer une clôture ;
- à mettre en place un projet pédagogique permettant la sensibilisation du grand public et des enfants dans le cadre des temps d'activités périscolaires, notamment sur les thèmes suivants : l'importance des abeilles, l'impact du frelon asiatique, l'impact des produits sans pesticide, la propreté du site ;
- à créer un jardin expérimental au sein du rucher.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

\* \*

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités locales, notamment l'article L2122-21,

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques, notamment l'article L2221-1, Vu les articles 1875 et suivants du Code civil,

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 19 décembre 2000, modifié les 9 février 2005, 23 novembre 2007, 19 novembre 2008, mis en compatibilité le 10 août 2011 et modifié le 4 juillet 2012,

Vu l'accord de M. Hinault Patrick, M. Apied Loïc et Mme Apied-Hinault Læticia sur le projet de convention.

Vu le projet de convention annexé,

Vu le rapport présenté,

#### Décide

<u>Article 1</u>: d'autoriser, par le biais d'un contrat de prêt à usage d'une durée de 4 ans, M. Hinault Patrick, M. Apied Loïc et Mme Apied-Hinault Læticia, à utiliser gracieusement les parcelles cadastrées Section AK n°28, 29, 33 et 215 sises lieu-dit « Les Iles Noires » à La Riche d'une superficie de 5406 m², pour y installer un rucher et un jardin.

<u>Article 2</u>: d'autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer ladite convention de prêt à usage et tous les documents s'y rapportant.

\* \*

#### Sont intervenus dans le débat :

M. Wilfried SCHWARTZ: Les ruches seront installées sur un terrain appartenant à la Commune aux « Îles Noires ». Cette action trouve sa place dans notre objectif de mettre en place une ZAD (zone d'aménagement différé) qui permettra le rachat des terrains par Tour(s)plus. Nous pourrons alors nous réapproprier les bords de Loire avec des projets autour de l'éducation à l'environnement, de l'agriculture biologique et un espace de randonnée. Le but est de réoccuper cet espace et que chacun puisse en profiter. Ce projet s'inscrit pleinement dans cet objectif. On attache également une attention particulière à maintenir l'occupation des lieux, malgré le risque d'inondation que l'on connaît. Il y a des habitations légales sur site. C'est un environnement contraint, donc il faut des projets qui puissent répondre à cet environnement pour pouvoir le préserver au mieux. Vivre avec le risque inondation, la population qui habite « les Îles Noires » y est particulièrement sensibilisée.

Mme Nadia JEBARI: Je voudrais savoir pourquoi les TAP étaient mentionnés sur les images?

Les réponses de l'association n'ont pas été enregistrées et ne sont pas retranscrites.

Mme Martine ALLAIN: Concernant les étapes à venir sur la suppression de ces petites bêtes qui vous embêtent, visiblement rien n'est organisé pour que les propriétaires de jardins puissent déclarer les nids quand ils sont sur leur propriété. Quand les personnes vous informent d'un nid de frelon, avez-vous la possibilité d'intervenir, le souci est là ?

M. Florent BARBAULT: J'ai eu la possibilité par le biais d'un membre de ma famille, qui est apiculteur, de rentrer dans une ruche et voir l'organisation sociale d'une ruche et le plaisir que l'on a et l'état de calme dans

lequel on se trouve lorsqu'on ouvre une ruche et que l'on voit l'organisation de ces petites bêtes. Ça a été une très belle expérience de faire cela et j'encourage les gens à s'intéresser à cette partie-là. Je suis vraiment ravi de cette organisation, de ce projet que vous proposez.

Mme Nathalie TOURET: On revient sur le fléau du frelon, c'est un bon sujet car on en parle de plus en plus, ils prennent de l'ampleur même si vous dites qu'ils ne sont pas méchants, ils sont en nombre. Un marchand de la place Sainte Anne voulait justement se rapprocher de la mairie pour pouvoir mettre un numéro en place pour recenser, pas pour tuer mais pour prévenir ce fléau qui prend de l'ampleur chez nous. Autrement, vous parlez d'un effet pédagogique, je trouve cela extraordinaire pour les TAP, alors pourquoi ne pas faire du miel pour le vendre? Ce projet va nettoyer un coin de La Riche qui n'avait pas forcément une bonne renommée. Je pense que c'est énormément de travail et que c'est très bien d'avoir cette envie.

Mme Souad BOURASS-BENSAÏD: Je trouve que c'est un projet très intéressant et j'aimerais savoir par la suite si vous comptez mener des petites actions envers les Larichois afin que l'on puisse découvrir. Avez-vous déjà des idées par rapport à ce projet? Dans combien de temps, à moyen ou long terme?

M. Alain BOUIN: Je ne reprendrai pas ce qui a été dit car cela a été fort bien dit. Je vais vous dire pourquoi j'apprécie le projet. J'aime le miel tout simplement.

M. Wilfried SCHWARTZ: On vous remercie pour cette présentation, qui encore une fois s'inscrit pleinement dans nos objectifs. On a bien noté aussi à cette occasion, la sensibilisation sur la question du frelon, d'autant plus lorsqu'il s'agit de terrains qui appartiennent à la Ville ou à l'Agglomération. Il y a maintenant dans le cadre du projet des « Iles Noires », un comité de pilotage. Ce sont des sujets qui seront abordés lors de ce comité. N'hésitez pas à nous signaler si vous voyez des nids de frelons que l'on puisse, nous, Commune, intervenir soit directement si c'est sur nos terrains, ou intervenir auprès de Tour(s)plus pour que les choses soient faites.

Il faut une information avec un numéro unique dans le bulletin municipal car on ne peut pas mettre un numéro pour chaque espèce d'insecte. Un numéro existe, c'est le numéro de la mairie. On va veiller à ce qu'une fiche de procédure soit faite en interne et l'indiquer aux services et à l'accueil avec le guichet unique, pour que l'on puisse indiquer à nos concitoyens les démarches à suivre. On va communiquer sur ce sujet dans le prochain « Vivre ensemble ».

M. Thomas THUILLIER: Une précision sur la superficie de plus de 5000 m², le prêt va se faire à titre gracieux pour une durée de 4 ans, durée qui peut être rompue à tout moment.

A l'unanimité, par 32 voix pour le Conseil municipal décide d'autoriser, par le biais d'un contrat de prêt à usage d'une durée de 4 ans, M. Hinault Patrick, M. Apied Loïc et Mme Apied-Hinault Læticia, à utiliser gracieusement les parcelles cadastrées Section AK n°28, 29, 33 et 215 sises lieu-dit « Les Iles Noires » à La Riche d'une superficie de 5406 m², pour y installer un rucher et un jardin et d'autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer ladite convention de prêt à usage et tous les documents s'y rapportant.

#### 12-Rapport au titre de l'utilisation des crédits dotation de solidarité urbainc

#### Rapporteur: Mme HADJIDJ-BOUAKKAZ

La dotation urbaine et de cohésion sociale attribuée par l'État a pour objet, d'après les dispositions du Code général des collectivités territoriales, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Son montant est déterminé à partir d'une évaluation des moyens financiers de la Ville et de sa population comparée aux autres communes de plus de 10 000 habitants.

Le quartier Niqueux-Bruère était par ailleurs classé en zone urbaine sensible et, depuis la réforme de la politique de la ville issue de la loi du 21 février 2014, classé quartier prioritaire.

Son montant a été respectivement de 394 991 € en 2011, de 426 401 € en 2012, de 433 863 € en 2013 et de 474 706 € en 2014. Cette augmentation de plus de 7 000 € s'explique par l'augmentation de la population et des variations dans les indices synthétiques de la Ville (nombre de logements sociaux, population jeune...).

Aux termes de l'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales, le Maire d'une commune ayant bénéficié du versement de cette dotation est tenu de présenter au Conseil municipal un rapport qui retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés.

Sont mentionnées ci-dessous les données marquantes de l'année 2015.

#### I- Diagnostic:

Dans le cadre de la réforme de la géographie prioritaire, un diagnostic a été réalisé sur le territoire en 2014 et 2015, afin de mettre en avant les enjeux et les priorités pour ce quartier dans les années à venir :

	Équipements et acteurs  Des équipements fréquentés par l'ensemble des  Larichois:	Dynamiques partenariales et d'action
ic sociale	<ul> <li>centre social Équinoxe,</li> <li>médiathèque</li> <li>maison de l'enfance (ouverture en 2015);</li> <li>pôle des équipements scolaires et sportifs</li> </ul>	<ul> <li>Une bonne armature d'équipements qui rayonnent sur toute la Ville et des synergies entre équipements.</li> <li>Le centre social municipal Equinoxe propose une offre de service assez complète autour de 4 axes principaux (Insertion professionnelle, Jeunesse, Accompagnement projet, Réussite</li> </ul>
	Fernand Buisson / Paul Bert.  Des associations implantées sur le quartier (CSF, CNL,  Vestiaire, l'Amitié, Effet d'quartier, lien partagé –  (jardin partagé)	éducative) et fédère acteurs et habitants.
articipation des abitants	<ul> <li>Conseil d'usagers du Centre social, dans lequel sont représentés, en très grande majorité, les habitants de Niqueux-Bruère (2 réunions par an).</li> <li>Fonds de participation des habitants</li> <li>Conseils citoyens installés depuis janvier 2016</li> </ul>	Le Conscil citoyen est une nouvelle instance qui s'inscrit dans une logique de synergie avec le Conseil d'usagers.
etite enfance	<ul> <li>Un bon niveau d'équipements de la Ville de la Riche</li> <li>crèche familiale (accueil familial)</li> <li>crèche collective (vingtaine d'enfants)</li> </ul>	<ul> <li>Une volonté de la Ville de la Riche de proposer une offre en matière de mode de garde adaptée, en lien avec les caractéristiques de la population (29% de familles monoparentales)</li> </ul>
	multi-accueil : un lieu d'éveil et de socialisation qui accueille 15 enfants de 2 mois à 4 ans - PMI	<ul> <li>Ouverture d'une nouvelle Maison de l'enfance en mars 2015 cette nouvelle structure pourra accueillir 45 enfants (contre 3 actuellement 10 places d'accueil supplémentaires + Relais assistante maternelle (RAM) nouveau sur la Ville.</li> </ul>
2ducation et eunesse	4 écoles sur la ville Le collège Lamartine (Tours) accueille 60% de Larichois dont les enfants du quartier prioritaire Classe passerelle : accompagnement de 12 enfants, pour faciliter l'entrée à l'école (ateliers parents-enfants/éveil au langage notamment primo-arrivants Accueil de loisirs 3-17 ans Accompagnement scolaire 6-17 ans. Un dispositif PRE	Un accent mis sur l'accompagnement éducatif et l'offre culturelle, par le travail avec les parents, pour faire face à une « pauyxeté culturelle » de plus en plus préoccupante.  Le PRE a donné de bons résultats et constitue la seule instance pluridisciplinaire qui permet de faire lien entre Éducation nationale et acteurs locaux de l'éducation.
fédiation et révention	Une police municipale au niveau Ville	<ul> <li>Une coordination locale efficace Police nationale/Police municipale.</li> </ul>

	Deux éducateurs de prévention du Conseil départe- mental interviennent dans les quartiers prioritaires	<ul> <li>Des actions de prévention mises en place dans le cadre du</li> <li>Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté au collège Lamartine.</li> </ul>
Santé	Offre de soins complète avec un taux de couverture en médecins généralistes correspondant à la moyenne nationale	Des actions de sensibilisation entreprises par le Centre social et le CCAS avec des partenaires santé (alimentation, sommeil, conduites addictives)
a been a	• Sur Niqueux-Bruère, 24% de la population est bénéficiaire de la CMU	
Commerce	<ul> <li>Trois pôles commerciaux fréquentés par les habitants du quartier :</li> </ul>	Le commerce, un enjeu fort pour la Ville Un projet de requalification du centre commercial du 11 novembre.
	·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

## CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Contexte urbain	Superficie : 10 ha / Densité résidentielle : 100 log. / ha.  Les îlots inclus dans le quartier prioritaire résultent d'opération d'habitat collectif social et privé autour de la mairie et à l'intérieur de l'ancienne digue de protection des crues de la Loire dans les années 1970.  Le quartier prioritaire n'est absolument pas coupé du reste de la ville.
	La partie nord-est correspond au quartier d'habitat social Niqueux-Bruère (ex ZUS) propriété de Val Touraine Habitat.  La partie sud-est accueille des immeubles d'habitat collectif de Touraine Logement autour du square Marcel Pagnol.  La partie sud-ouest regroupe locaux commerciaux, immeubles d'habitat social et en copropriété.
Histoire du quartier	Manque d'unité architecturale et paysagère. Inversion de la répartition habituelle des densités bâties (faible à proximité de l'espace public, élevée en œur d'îlot).
	L'environnement du quartier prioritaire est composé à l'est et au sud d'habitat ancien individuel et à l'ouest et au nord d'habitat mixte récent (ZAC du Prieuré).
	Une grande proximité quartier/centre-ville et des équipements et commerces communs. Mais si la mobilité des habitants de Niqueux-Bruère vers le reste de la Ville est forte, l'inverse n'est pas vrai (faible fréquentation du quartier Niqueux-Bruère par des personnes extérieures).
Désenclavement /	Quartier desservi par les deux principales voies qui iniguent le centre-ville de la Riche (rue de la mairie et rue du 11 novembre).
mobilité	Bonne desserte par le réseau de bus en direction du centre de Tours (ligne 3). Desserte insuffisante vers La Riche Soleil, la piscine et les communes du nord et sud de l'agglomération.
	Nombreux cheminements en cœur d'îlot. Continuités à renforcer entre les différents secteurs.  Accès contraint vers le site naturel de la Loire au nord, isolé du centre-ville par une voie rapide (avenue Proudhon).
Logement	Le parc de logements est constitué à 75% de logements sociaux collectifs datant des années 1970.  Les ménages les plus précaires résident sur le secteur Niqueux-Bruère. Les professionnels observent une dégradation du climat social sur le secteur Pagnol, où il y a de vrais besoins d'interventions (isolation, aménagement des espaces) selon la Ville de la Riche.
	Une grande partie des ménages de Niqueux-Bruère vivent dans le quartier depuis moins de 5 ans.  Les ménages à bas revenu y sont particulièrement importants (34%).
Énergie	Quartier dépourvu de réseau de chaleur.
	Traitement minéral des espaces publies situés en bordure de la rue de la Mairie au droit des secteurs Niqueux-Bruère et Marcel Pagnol.
Qualité urbaine et environnementale	Forte fréquentation du jardin Estarreja (traversé par le chemin piétonnier reliant les écoles et les autres quartiers à l'est du centre-ville).
	Absence d'espace de transition entre Niqueux-Bruère et la ZAC du Prieuré.
	La majorité des espaces libres du quartier prioritaire appartiennent à la Ville de La Riche et sont entretenus par les services municipaux (à l'exception des espaces accompagnant les résidences de Touraine Logement ainsi qu'une vaste parcelle à l'est de Niqueux-Bruère, propriété de Val Touraine Habitat). La Ville souhaite clarifier les modalités de gestion des espaces extérieurs.
Gestion urbaine de proximité	Présence d'un correspondant de quartier sur Niqueux-Bruère (poste cofinancé par Val Touraine Habitat et Ville) : médiation, entretien espaces extérieurs, petit dépannage, animation (jardin partagé). et de gardiens d'immeuble sur le parc de Touraine Logement
	Pas de convention GUP (hors Projet de rénovation urbain)) mais une démarche de fait avec Val Touraine Habitat. A développer avec Touraine Logement.

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Activités /
Accueil accompa-
gnement
Offre d'insertion

Pôle d'emplois et d'activité peu développés sur la commune (moins de 3000 emplois salariés pour plus de 10.000 habitants). Pôle d'activité au sud et à l'ouest de la commune difficile d'accès (isolés du reste de la ville par une voic ferrée et le boulevard périphérique).

L'Agence Pôle emploi la plus proche est à Saint-Cyr-sur-Loire et les jeunes vont à mission locale de Giraudeau /Sanitas Relais antenne emploi au sein du Centre social Equinoxe avec un agent de la ville mobilisé (1000 demandeurs reçus / 300

en accompagnement). Des gens plus âgées, surtout des femmes qui veulent revenir à l'emploi et qui sont peu qualifiées. Sontien linguistique.

Permanence de la Mission locale de Touraine une fois par semaine.

Structures d'insertion intervenantes : déclic, tri 37

La Ville souhaite engager une dynamique sur les clauses d'insertion (micux utiliser les opportunités de l'agglomération ; clause dans les marchés publics de la Ville).

Le Centre social est le support privilégié de la mise en œuvre de la politique communale de développement social urbain.

Ses orientations s'appuient sur un diagnostic social territorial réalisé tous les 4 ans dans le cadre du renouvellement du contrat de projet de la CAF.

Pour 2015-2018, 5 orientations majeures ont été définies :

- Privilégier l'accès aux droits et la participation des usagers à la vie du Centre social,
- · Contribuer à l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif,
- · Contribuer au développement d'une politique territoriale d'inscrtion professionnelle,
- · Favoriser la mixité entre les différents publics et l'insertion sociale des familles,
- Valoriser le tissu associatif dans sa participation à la vie localc.

#### Le budget du Centre social

La répartition des financements du Centre social pour 2015 s'établit comme suit :

▶ Budget du Centre social hors accueils de loisirs :

Charges	Tous services confondus	327 142 €
Onargeo	dont charges indirectes	2 722 €
	Usagers	7 451 €
	CAF tous services confondus	94 219 €
Recettes	(hors contrat enfance jeunesse)	
	État y compris Réussite éducative	42 900 €
	Conseil départemental	10 500 €
	CCAS	168 571 €
	Valorisation - participation de la Ville	3 500 €

► Budget spécifique aux acqueils de loisirs :

	Total charges	291 776 €
Charges	dont charges indirectes	31 313 €
	Usagers	53 823 €
Recettes	CAF tous services confondus (évalués et hors contrat enfance jeunesse)	50 532 €
	État (CUCS)	8 500€
	Conseil départemental (CUCS)	4 000 €
	CCAS	169 641 €
	Tour(s)plus (subv transports ALSH)	5 279 €

3- Activité 2015

Sont retracées ici quelques données, en terme de fréquentation, de l'activité du Centre social :

ACTIVITES	Nombre d'inscrits ou de participants 2014	Nombre d'inscrits ou de participants 2015
Accueil de personnes différentes au Centre social Equinoxe (estimation)	4000	4000
Accueil de loisirs 3-10 ans	398	460
Point accueil jeunes 13-17 ans	78	61
Activités du pôle	ressources pour l'insertion	et l'emploi
Actions d'accompagnement à la recherche d'emploi	177	211
Aide ponctuelle aux demandeurs d'emploi	159	261
Atelier d'alphabétisation	25	33
Accompagnement des jeunes de moins de 25 ans	25	41
4	Actions de prévention	
Accompagnement scolaire	70	100
Réussite éducative	74	101 dont 82 élèves passés en EPS
Aide aux loisirs éducatifs	134	103
Aide aux vacances familles	7	2
Quinzaine de la parentalité	150	177
Permanences à Equinoxe et interventions au collège Lamartine du Mouvement français pour le Planning Familial	120	115

#### 4 - Éléments marquants en 2015

Plusieurs constats ont été observés dans le cadre du diagnostic social réalisé à l'occasion du renouvellement du contrat de projet du centre social et mettent en avant une situation socio-économique des larichois préoccupante :

- La Commune comprend une <u>forte majorité de locataires</u> (62% des résidences étaient en location en 2009 dont 26% en HLM). Les familles résidentes ont une situation socio-économique toujours préoccupante.
- Les familles monoparentales rapportées aux familles avec enfants allocataires de la CAF représentaient 29% en 2009. Le pourcentage est en augmentation puisqu'en 2013, il est de 33,9% contre 24,9% pour le département.
- Sur la totalité de ces 5079 ménages, 46% sont constitués d'une seule personne dont plus de la moitié sont des <u>femmes</u> (58,25%).
- Une grande partie de ce public en situation isolée et fragile est usagère d'Equinoxe.
- Le chômage est stable entre 2014 et 2015 et beaucoup de familles ont de faibles revenus.
- Le carroyage réalisé dans le cadre de la réforme de la géographie prioritaire réalisée en 2015 a eu pour impact l'élargissement du quartier prioritaire sur La Riche : celui-ci comprenait 800 habitants avant 2014 et presque 1600 habitants depuis.

Face à ces constats, l'accompagnement de proximité réalisé par le Centre social permet d'apporter une première réponse à ces familles précarisées. Les multiples services proposés tentent aussi de répondre à tous

les besoins repérés.

L'accompagnement vers l'emploi étant une priorité pour le CCAS de La Riche, un Point relais emploi municipal (PREM) a été mis en œuvre depuis le dernier trimestre 2014. Celui-ci a permis, en appui et en partenariat avec Pôle emploi et la Mission locale, de structurer l'accompagnement d'un maximum de demandeurs d'emploi de la commune, de renforcer le partenariat avec la Mission locale, qui assure désormais une permanence hebdomadaire au Centre social et de développer des relations régulières avec les entreprises locales pour permettre d'apporter des réponses en matière d'emploi.

En matière de jeunesse, la Ville et le CCAS se sont mobilisés pour travailler sur la restructuration du service en lien avec l'organisation des temps d'accueil périscolaire, afin que cela puisse correspondre aux besoins de la population.

Le PAJ (Point accueil jeunes) s'est aussi développé pour permettre d'accueillir les jeunes sur l'ensemble des temps de loisirs et ainsi prévenir les actes d'incivilités.

L'accompagnement parental est aussi un axe développé par le Centre social Equinoxe et le service petite enfance. Cette démarche, fortement soutenue par la Caisse d'allocation familiale, cible plus particulièrement les familles monoparentales. Dans ce dispositif, se retrouvent une aide aux vacances sociales avec VACAF, le programme de réussite éducative, l'aide à la pratique sportive, des temps de prévention telle que la participation à la quinzaine de la parentalité avec la CAF. Toutes les actions proposées sont co-organisées avec les acteurs locaux (associations, travailleurs sociaux) pour favoriser une synergie entre les différents acteurs.

La précarisation des familles génère l'isolement familial (rupture avec les institutions et l'environnement social). Le Centre social a aussi pour mission de rompre cet isolement en proposant des actions collectives pour les familles. Ces actions sont généralement proposées par les associations locales (Ruche aux savoirs, Gourmets futés,...) ou par le biais de dispositifs de l'agglomération (Culture du cœur). Certaines actions collectives sont co-organisées avec les partenaires locaux (assistants de service social du Conseil départemental) et permettent la mixité de la population.

Enfin, dans le cadre de la réforme de la politique de la Ville, la loi du 21 février 2014 a renforcé l'implication des associations et des habitants par la mise en place d'un conseil citoyens. Cette démarche, accompagnée par le Centre social permet de faciliter la communication auprès des habitants et de pouvoir impliquer les associations présentes sur le quartier prioritaire. Cette démarche est initiée depuis janvier 2015 et vient renforcer la volonté de la Ville et du CCAS d'impliquer au maximum les habitants

## 1.2 AUTRES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Le Conseil municipal délibère chaque année sur les actions inscrites au titre du Contrat urbain de cohésion sociale. Suite à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, il a été remplacé par un contrat de ville signé par Tour(s)plus et la Ville pour une durée de 5 ans (2015-2020).

Ci-dessous, les crédits versés en 2015 dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur des actions (hors accompagnement scolaire) mises en place par la Ville ou par des associations, en mettant en évidence les financements de l'État et de la Ville de La Riche.

 			22 0.1.22	Nelson in the new	ĺ
Budget global*	Montant de la	Montant de la	Montant de la	Montant de la	

Acteurs		subvention versée par l'État	subvention versée par le Conseil Départemental	subvention versée par le Conseil Régional	subvention versée par La Riche
Point Relais Emploi Municipal de la Ville de la Riche	60 626 €	8 900 €	6 500 €	0 €	45 226 €
Point accueil jeunes ville de La Riche*	42 610 €	8500€	6 000 €	0 €	23 699 €
Réussite éducative	60 750€	34 000 €	0	0 €	26 279 €
Fond de participation des habitants (FPH)	2 300 €	1 200 €	0 €	0€	1 000 €
Confédération syndicale des familles	2 010 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €
TOTAL (sans les actions portées par Tour(s)plus)	168 296 €	52 600 €	12 500 €	0 €	97204 €

<sup>\*</sup> La différence s'explique par la participation des familles aux activités.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

\* \*

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.1111-2, Vu le rapport présenté,

Décide

<u>Article unique</u>: de prendre acte de la présentation du rapport relatif aux actions de développement social urbain conduites au cours de l'exercice 2015.

A l'unanimité, par 32 voix pour le Conseil municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport relatif aux actions de développement social urbain conduites au cours de l'exercice 2015.

Arrivée de Mme Vioux

1 et 1 bis- Comptes de gestion et comptes administratifs 2015

Rapporteur: M. Ferreira Pousos

Les comptes administratifs du budget général et du budget de l'eau retracent toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année passée, y compris celles qui ont été engagées mais non encaissées ou payées. Ils constatent les écritures comptables réelles par rapport aux prévisions budgétaires.

Ces éléments sont en concordance avec les comptes de gestion du trésorier sur lesquels vous serez amenés à vous prononcer préalablement.

Vous devrez procéder, par une délibération spécifique ultérieure, à l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

Je vous propose d'adopter les délibérations jointes à ce rapport.

## **BUDGET PRINCIPAL**

## I. RÉSULTATS

	а	Résultat antérieur reporté	250 000,00 €
CONCTONINGMENT	b	Recettes	13 648 748,53 €
FONCTIONNEMENT	С	Dépenses	12 470 592,93 €
	RF = a+b-c	RESULTAT FONCTIONNEMENT	1 428 155,60 C
	е	Résultat antérieur reporté	1 155 823,39 €
	f	Recettes	4 860 100,00 €
INVESTISSEMENT	g	Dépenses	4 129 324,87 €
	ħ	Solde restes à réaliser	-614 027,41 €
1.0	REGARDA	RESULTAT INVESTISSEMENT	212 571 HILE
	RF+RI	RESULTAT DE L'EXERCICE	2 700 726,71 €

#### **II.RATIOS**

Ratios financiers	CA 2015	Préconisation Trésor Public	Seuil critique
Capacité d'autofinancement brute	17,3%	> 15%	10%
Capacité de désendettement	3,1 ans	< 10 ans	> 12 ans

#### III. FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des opérations nécessaires au fonctionnement courant des services de la collectivité.

## 1. DÉPENSES

Les dépenses de l'exercice s'établissent à 12 470 593 €.

	CA 2014	BUDGET 2015	CA 2015	Taux de réalisation / budget	Evolution 2014/2015
DÉPENSES RÉELLES	11121834,60 C	12430.038 €	11 489 678, <b>72</b> €	92%	CARD CO
Charges à caractère général	2 761 973,70 €	3 076 294 €	2 773 217,62 €	90%	0,4%
Charges de personnel	6 749 815,35 €	7 176 000 €	7 041 617,66 €	98%	4,3%
Autres charges de gestion courante	1 305 138,00 €	1 420 724 €	1 348 478,49 €	95%	3,3%
Frais financiers	298 347,72 €	350 100 €	302 307,63 €	86%	1,3%
Charges exceptionnelles	6 559,83 €	19 700 €	10 984,32 €	56%	67,4%
Dotations aux provisions	0,00 €	5 000 €	5 000,00 €	100%	ns
Atténuations de produits	0,00 €	8 073 €	8 073,00 €	100%	ns
Dépenses imprévues		374 147 €		0%	ns
DÉPENSES D'ORDRE	972 707,146	890 653 €	980 914,21 €	110%	0,8%
TOTAL	12 094 541,74 €	13 320 691 €	12 470 592,93 €	94%	3,1%

## 1.1. Charges à caractère général (chapitre 011)

CA 2014	BUDGET 2015 C	Taux de A 2015 réalisation & / budget
2 761 973,70 €	3 076 294 € 2.7	<b>3 217,62 6</b> 90%

Les principales évolutions sont détaillées ci-dessous :

## Frais d'actes et de contentieux (art.6227) : 36 459 €

Une expertise des malfaçons sur les terrains de tennis a été engagée (avec une prise en charge par l'assureur de la Ville). De plus, il y a eu davantage de procédures d'expulsion de gens du voyage.

#### Honoraires (art.6226) : 63 203 €

Plusieurs missions ont été menées en 2015, certaines se poursuivant sur 2016 : accompagnement juridique dans le cadre de la ZAC du Plessis Botanique, mission de contrôle sur la délégation de service public du chauffage urbain, assistance dans la mise en œuvre d'un guichet unique, accompagnement sur le recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure.

#### Achats de prestations de service (art.6042) : 372 205 €

Cette évolution est la conséquence de l'ouverture de la maison de l'enfance. Désormais la prestation de restauration est externalisée et le nombre d'enfants accueillis est plus important.

#### Chauffage urbain (art.60613): 182 489 €

La variation résulte de la mise en service de la maison de l'enfance et d'une rectification d'imputation de certaines factures 2014 (imputées en totalité sur la maintenance des installations de chauffage alors qu'elles concernaient en partie la fourniture de chauffage), ce qui a conduit à minorer le réalisé 2014 et donc à majorer l'évolution en 2015.

Entretien voies et réseaux (art.61523) : 66 359 €

#### Autres frais divers (art.6188) : 20 961 €

La tranche 2015 de reprise des concessions funéraires a été plus importante qu'en 2014.

#### Divers (art.6238): 16 083 €

L'augmentation résulte de divers facteurs tels que le réassort des objets de communication de la Ville, la distribution par la poste du Vivre Ensemble et d'informations municipales, ainsi que la réalisation d'un teaser pour le lancement de la saison culturelle de la Pléiade.

## Énergie et électricité (art.60612) : 339 409 €

La Ville a bénéficié de la baisse des tarifs du gaz dans le cadre de la mise en concurrence réalisée fin 2014.

## Autres impôts et taxes (art.637) : 8 506 €

Il n'y a pas eu de contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). La Ville respecte le taux d'emploi de personnes en situation de handicap. Par ailleurs, les montants versés à la SACEM pour les spectacles ont été moindres.

#### Alimentation (art.60623): 4 655 €

Dans le cadre de l'ouverture de la maison de l'enfance, la restauration a été externalisée. Les dépenses liées à la confection des repas de l'ancienne mini-crèche ont donc disparu.

#### Contrats de prestations de service (art.611) : 76 331 €

Ce poste concerne essentiellement l'entretien et la tonte des espaces verts, ainsi que la dératisation et la désinsectisation. Pour l'entretien des espaces verts, la baisse provient d'éléments comptables (rattachements à l'exercice 2015 qui n'ont pas été comptabilisés car les montants n'étaient pas connus au moment de leur enregistrement). En ce qui concerne la dératisation et la désinsectisation, les dépenses ont également été payées en entretien des bâtiments et maintenance.

## Carburants (art.60622): 36 558 €

Une diminution qui résulte de la baisse des prix des carburants et d'une commande plus faible en 2015 par rapport à 2014.

#### Fournitures de petit équipement (art.60632) : 122 687 €

Ces dépenses moins importantes relèvent de plusieurs facteurs : des opérations de vérification et de mise aux normes électriques ont permis de réduire les consommations de fournitures électriques ; de gros travaux sur les sanitaires ont conduit à réduire les besoins de réparation sur la plomberie ; la réorganisation de la gestion de l'organigramme des clefs a réduit les dépenses de quincaillerie ; des changements de fournisseurs et des modifications de conditionnement ont permis d'obtenir des tarifs plus intéressants.

## Autres services extérieurs (art.6288) : 78 736 €

La baisse provient d'un moindre recours à des intervenants extérieurs dans le cadre des temps d'activité périscolaires sur l'année, les postes d'animation ayant été pourvus. Cette baisse est conjoncturelle.

#### Achats matériel, équipements et travaux (art.605) : 25 690 €

La consommation de cette enveloppe est fonction des opérations en régie réalisées dans l'année.

## Maintenance (art.6156) : 327 059 €

La diminution s'explique par l'erreur d'imputation de certaines factures 2014 concernant le chauffage urbain sur cet article, ainsi que par la facturation sur 2014 de la maintenance 2015 de la machine de mise sous pli et par l'absence d'intervention sur les alarmes incendie et intrusion en 2015, contrairement à 2014.

## 1.2. Charges de personnel (chapitre 012)

	CA 2014	BUDGET 2015	CA 2015	Taux de réalisation / budget
Charges de personnel brutes	6 749 815,35 €	7 176 000 €	7 041 617,66 €	98%
Remboursement de charges	274 666,28 €	196 000 €	263 779,92 C	135% <sub>.</sub>
Charges de personnel nettes	6 475 149,07 €	6 980 000,00 €	6 777 837,74 €	97%

Le budget prévisionnel a été consommé à 98%.

Les principaux facteurs d'évolution des rémunérations des titulaires et des non titulaires sont les suivants :

- réforme de la catégorie C : 36 000 €,
- effet carrières (avancements de grade et d'échelon) : +25 000 €,
- ouverture de la maison de l'enfance (avec effet année pleine) : +80 500 €,
- création du poste de directeur adjoint des services techniques : +31 800 €,
- temps d'activités périscolaires (coordinatrice hors emploi d'avenir, renforcement du temps de coordination des référents, création de postes d'agents relais à compter du  $1^{er}$  septembre 2015) : +45 000  $\mathbb{C}$ ,
- mise en stage d'agents titularisés : +11 100 €,
- retour d'agents en congé parental : +18 800 €,
- recrutement d'un apprenti supplémentaire affecté aux ressources humaines : +15 500 €.
- remplacements congés maternité et autres : +34 900 €,
- postes vacants non remplacés suite à des départs en retraite : -44 500 €,
- variations de temps de travail : -15 800 €,
- pourvoi des postes vacants par des contractuels au lieu de titulaires : -6 500 €.

En conséquence de ces évolutions de rémunérations et de la hausse des taux de cotisation, les charges sociales ont augmenté de 72 500 € par rapport à 2014.

Par ailleurs, les postes suivants ont évolué entre 2014 et 2015 : allocations chômage versées, assurances du personnel et cotisations au Centre de gestion et au CNFPT (augmentation de la base de calcul).

## 1.3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

CA 2014 E	UDGET 2015	CA 2015	Taux de réalisation / budget
1 305 138,00 €	1 420 724 €	1 348 478,49 C	95% Le

regroupe les dépenses de transfert vers d'autres collectivités et organismes, ainsi que les indemnités des élus.

chapitre

65

Les principales évolutions sont les suivantes :

## Service incendie (art.6553) : 166 078 €

Ce poste évolue de +0,5% par rapport à 2014.

Contributions aux organismes de regroupement (art.6554) : 2 468 € Il s'agit de la contribution au SICALA.

## Subvention versée au CCAS (art.657362): 440 000 €

En 2015, le CCAS a eu des besoins de financement supplémentaires avec la mise en place d'une mission d'accompagnement sur l'emploi que la Ville a soutenue. Par ailleurs, la Ville couvre les besoins en trésorerie du CCAS en cas de décalage de versement de participations des autres partenaires de l'établissement.

## Compensation pour contraintes de service public pour Carré d'Ô (art.658): 399 476 €

Le montant versé correspond à ce qui est fixé dans le contrat de délégation après actualisation des produits et des charges. Pour mémoire, ce montant est compensé en presque totalité par la Communauté d'agglomération.

## Pertes sur créances irrécouvrables (art.6541 et 6542) : 4 105 €

La Trésorerie a demandé l'admission en non-valeur de créances, suite notamment à des situations de surendettement ou à l'épuisement de toutes les recherches et voies de recouvrement. Le montant a été moins important qu'en 2014.

## Participation aux frais de fonctionnement des écoles (art.6558) : 49 860 €

La participation versée par la Ville dépend du nombre d'enfants larichois scolarisés sur d'autres communes, en particulier sur Tours (66 enfants en 2015 contre 48 en 2014. Suite à une erreur matérielle reconnue et validée par Tours, le nombre d'enfants pris en compte en 2014 a été moindre).

#### Subventions aux associations (art.6574): 78 434 €

La participation de la Ville pour les Rencontres de danse urbaine a été versée en prestation de service (art.6042) suite à la signature d'une convention avec la compagnie X-press (-5 700 €).

De plus, Tour(s)plus a pris en charge le versement d'une part de la subvention allouée au Racing La Riche Tours (9 000 €).

Suite à son départ de la Ville, le PLLL n'a pas eu d'attribution de subvention en 2015 (-5 000 €).

Enfin, l'enveloppe pour les aides aux transports sportifs a été peu utilisée en 2015, contrairement à 2014 où elle avait notamment permis l'acquisition d'un minibus par le COLR.

## 1.4. Charges financières (chapitre 66)

CA 2014	BUDGET 2015	∱\$CA 2015	Taux de réalisation / budget
298 347,72 €	350 100 €	302 307,63 €	86%

En 2015, la Ville a bénéficié des taux bas sur ses emprunts à taux variables. Elle a également remboursé en milieu d'exercice deux emprunts (1,240 M€) contractés auprès de la Caisse des dépôts dont les marges étaient très élevées et souscrit un emprunt du même montant auprès de la Banque postale avec un taux de marge beaucoup plus faible.

Ces deux facteurs cumulés ont permis de maintenir les réalisations à un niveau similaire à celui de 2014.

## 1.5. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Il s'agit principalement de l'annulation de titres émis sur des exercices antérieurs et des bons naissance pour les familles larichoises.

## 1.6. Dotations aux provisions (chapitre 68)

CA 2014	Taux de BUDGET 2015 CA 2015 réalisation / budget
0,00 €	5 000 € <b>5 000,80 €</b> 100%

Afin d'améliorer la qualité des comptes, la Direction Générale des Finances Publiques préconise de constituer une dotation aux provisions pour dépréciation des éléments d'actif pour les potentielles admissions en non-valeur à venir. Cette procédure a ainsi été mise en place en 2015.

## 1.7. Atténuations de produits (chapitre 014)

CA 2014	BUDGET 2015 CA 2015	Taux de réalisation / budget
0,00 €	8 073 € <b>8 07</b> 3/0	<b>1</b> 00%

Il s'agit de la prise en compte des dégrèvements fiscaux accordés par l'État aux redevables de la taxe d'habitation sur les logements vacants pour les années 2014 et 2015.

## 1.8. Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)

	CA 2014	BUDGET 2015	CA 2015	Taux de réalisation / budget
[	972 707,14 €	890 653 €	980 914,21 €	110%

Ce chapitre regroupe les écritures de cessions de biens et les dotations aux amortissements et provisions, qui ont une écriture de contrepartie en recettes d'investissement.

Opérations inscrites en 2015 :

## Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou ayant été démolies : 73 695 €

Il s'agit pour l'essentiel de la vente de terrains 39 rue du Plessis (parcelles AN1110-1112-1113).

Plus-values sur ces cessions : 26 901 €

#### Dotation aux amortissements : 880 318 € (+18%)

En 2015, a été amortie sur une seule année une subvention d'équipement de 96 653 € versée à la SET dans le cadre de la ZAC du Prieuré (transformation en 2001 de cessions de terrain avec paiement différé en cessions à titre gratuit).

## 1.9. <u>Dépenses imprévues (chapitre 022)</u>

374 147 € avaient été inscrits au budget 2015. Cette somme constituait une réserve de crédits en cas de dépenses non prévues au budget primitif et aux décisions modificatives. Dans la mesure où elle n'a pas été sollicitée, son montant est pris en compte dans le résultat de clôture pour financer les exercices budgétaires suivants.

#### 2. RECETTES

Les recettes de l'exercice s'établissent à 13 898 748 €.

Les recettes réelles de l'exercice progressent de +4 %. Hors excédent de fonctionnement reporté, elles progressent de +2,2%.

Les opérations d'ordre ont baissé de -91,4%.

		BUDGET 2015		Taux de réalisation / budget
RECEITES REELLES	13 346 863 88 <i>€</i>	13 267 917 €	13 885 741,05 (	105%
Gestion des services et du domaine	536 726,01 €	504 900 €	557 908,06	£ 110%
Impôts et taxes	7 718 908,86 €	7 738 607 €	7 967 316,66	€ 103%
Dotations et participations	4 159 836,05 €	4 086 215 €	4 175 648,52	€ 102%
Autres produits de gestion courante	507 288,33 €	496 700 €	522 498,45	<b>€</b> 105%
Produits exceptionnels	205 009,04 €	46 495 €	207 790,50	€ 447%
Atténuations de charges	219 095,59 €	145 000 €	204 578,86	€ 141%
Excédent de fonctionnement reporté		250 000 €	250 000,00	€ 100%
	151 731,51€	2121656	13 007,48	€ 6%
TOTAL	13 498 595,39 €	13 480 082 €	13 898 748,53	£ 103%

## 2.1. Produits des services et du domaine (chapitre 70)

				Taux de
文化 · 数数60 字母 化	CA 2014	BUDGET 2015	CA 2015	réalisation / budget
Redevances d'útilisation du domaine	61 640,12 C	55 000 C	65 226,44 €	119%
Concessions cimetière	13 717,45 €	11 000 €	15 298,70 €	139%
Occupation du domaine public	47 922,67 €	44 000 €	49 927,74 €	
Culture	<b>48 126,40 €</b>	√45 900 €	62 046,10 €	135%
Pléiade	19 046,00 €	15 000 €	21 257,00 €	I I
École de musique	19 015,00 €	19 600 €	26 863,00 €	137%
Atelier d'arts plastiques	2 360,50 €	4 000 €	6 868,00 €	172%
Médiathèque	7 704,90 €	7 300 €	7 058,10 €	
Jeunesse 💮 💮	் 52 095,98 €	41 500 C	50 870,11€	123%
Accueils de loisirs été	52 095,98 €	41 500 €	50 870,11 €	
Petite enfance :	115 016,08 €	126 500 €	119 844,24 C	
Crèche familiale	51 091,28 €	49 000 €	23 548,03 €	48%
Maison de l'enfance	63 924,80 €	77 500 €	96 296,21 €	
Restauration 👙 🐉 💃	257 334,78 C	236 000,00 €	259 568,27 €	110%
Restauration scolaire	193 882,47 €	170 000 €	200 726,21 €	
Restauration municipale	63 452,31 €	66 000 €	58 842,06 €	89%
Divers	2 512,65€	0€	352,90 €	ns 🖅
TOTAL	536 726,01 €	504 900 €	557 908,06 €	110%

Ces produits sont constitués des redevances d'utilisation du domaine et des prestations de services rendues aux usagers en matière culturelle, sociale et périscolaire.

Ils progressent de +3,9% par rapport à l'exercice précédent.

#### Redevances d'utilisation du domaine public : 65 226 €

- concessions cimetière : 15 299 €

- redevances délégataires (réseau chaleur, gaz, électricité, téléphone) : 32 425 €

installations de chantiers : 8 416 €
banques, commerces et taxis : 3 871 €

droits de place marché : 4 597 €
frais de capture animale : 618 €

#### Culture: 62 046 €

#### La Pléiade : 21 257 € :

Il y a eu deux têtes d'affiches en 2015 (Camélia Jordana et Les Ogres de Barback), ce qui n'était pas le cas en 2014. Par ailleurs, le taux de fréquentation des spectacles a été plus important.

#### - École de musique : 26 863 € :

En septembre 2015, les tarifs ont été revus. Un tarif adulte plus élevé que celui des enfants a été créé, ainsi qu'un tarif pour les pratiques collectives (auparavant gratuites). Enfin, les tarifs appliqués aux non-larichois ont été augmentés de manière significative.

#### - Atelier d'arts plastiques : 6 868 € :

La progression résulte de la réorganisation des différents cours et volumes horaires depuis janvier 2014. Des cours adultes, pour lesquels les tarifs sont plus élevés, ont été mis en place progressivement. Il existe désormais 2 cours enfants et 3 cours adultes.

#### - Médiathèque : 7 058 € :

La baisse des recettes s'explique par une baisse des abonnements pour la deuxième année de suite et par la mise en place du Pass culture offert aux nouveaux larichois.

#### Jeunesse : 50 870 €

Moins d'enfants ont été inscrits aux accueils de loisirs été. De plus, le nombre de minicamps organisés pendant l'été 2015 a été plus faible.

#### Petite enfance: 119 844 €

10 places d'accueil régulier supplémentaires ont été ouvertes dans le cadre de la nouvelle Maison de l'enfance. L'accueil ponctuel a également progressé.

La diminution enregistrée sur la crèche familiale est liée à l'ouverture de la Maison de l'enfance. Les recettes de la crèche familiale ont été intégrées dans une régie unique petite enfance.

#### Restauration: 259 568 €

Il y a eu davantage de repas servis dans le cadre de la restauration scolaire (+3,1%). En revanche, les recettes liées à la restauration des résidents de la résidence pour personnes âgées et à la restauration des agents municipaux ont baissé.

## 2.2. <u>Impôts et taxes (chapitre 73)</u>

#### A) Contributions directes

	CA 2014	∜⊕ CA 2015
Taxe d'habitation	2 464 562 €	2 546 106 C
Taxe sur le foncier bâti	3 021 060 €	3 066 164€
Taxe sur le foncier non bâti	49 112 €	49 395 C
PRODUIT FISCAL NOTIFIE	5 534 734 €	5 661 665 C
Rôles supplémentaires	46 561 €	44 549 C
PRODUIT FISCAL TOTAL	5 581 295 €	. 5706:214.€

Cette recette a augmenté de 124 919 € par rapport à 2014 (soit +2%) en raison de l'évolution des bases : revalorisation légale de +0,9% prévue dans la loi de finances 2015 et nouvelles bases taxables suite à constructions.

Les taux d'imposition communaux sont restés identiques à ceux de 2014.

## B) Fiscalité reversée

	CA 2014	BUDGET 2015	CA 2015	Taux de réalisation / budget
Attribution de compensation	1 381 943,88 €	1 381 944 €	1 381 943,88 €	100%
Dotation de solidarité communautaire	370 907,00 €	374 615 €	374 616,00 €	100%
TOTAL	1 752 850,88 €	1 756 559 €	1 756 559,88 €	100%

Il s'agit de reversements effectués par Tour(s)plus.

L'attribution de compensation est stable en l'absence de transferts à la Communauté d'agglomération.

La dotation de solidarité communautaire encaissée est en hausse de + 1% par rapport à 2014.

## C) Taxes indirectes

	CA 2014	BUDGET 2015	CA 2015	Taux de réalisation
				/ budget
Taxe sur l'électricité	105 797,01 €	100 000 €	94.946,77 C	95%
				:
Taxe sur la publicité extérieure	49 734,00 €	50 000 €	58 990,63 €	118%
Droits de mutation	229 231,97 €	200 000 €	347 185,38 €	174%
TOTAL	384 762,98 €	350 000 €	501 122,78,€	143%

Le produit de la taxe sur l'électricité diminue de -10,3% en regard de 2014 et est la résultante des consommations électriques effectives sur l'exercice.

Les recettes issues de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) sont supérieures de 18,6% à celles de 2014. Cette variation s'explique par l'émission d'un titre relatif à la TLPE 2013 pour un redevable qui n'avait pas pu être facturé sur l'exercice précédent en sus des titres pour la TLPE 2014.

En ce qui concerne les droits de mutation, le montant des recettes est très aléatoire, d'où une prévision budgétaire toujours prudente. Ainsi, après une baisse de -33% entre 2008 et 2009, les droits de mutation ont fortement progressé en 2010 (+78%), en 2011(+23%) et en 2012 (+19%). Ils ont ensuite diminué en 2013 (-20%) et 2014 (-28%), avant d'augmenter de nouveau en 2015 (+51,5%).

## 2.3. <u>Dotations et participations (chapitre 74)</u>

## A) Dotations de l'État

	CA 2014	BUDGET 2015 CA 2015	Taux de réalisation / budget
Dotation forfaitaire	1 965 488 €	1 723 535 € <b>1 723</b> 535, <b>6</b>	100%
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	474 406 €	609 410 €	100%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	159 342 €	157 020 € <b>157 020 €</b>	100%
TOTAL	2 599 236 €	2 489 965 € 2 489 965 C	100%

Le montant global des dotations est en diminution de -4,2% par rapport à 2014.

#### Dotation forfaitaire (DGF): 1 723 535 €

En 2015, la loi de finances avait prévu une diminution de 3,67 milliards de la dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités territoriales.

La transposition de cette disposition sur la DGF perçue par la Ville représente une baisse de 241 953 € par rapport à 2014 (soit -12,3%).

#### Dotation de solidarité urbaine (DSU) : 609 410 €

La DSU a pour objet de contribuer au financement de l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

En 2015, la loi de finances a renforcé la péréquation à destination des communes les plus défavorisées, notamment celles éligibles à la Dotation de solidarité urbaine cible (les 250 premières communes de plus de 10 000 habitants du classement), afin de limiter l'impact de la baisse de la dotation forfaitaire pour ces collectivités.

La Riche a été éligible à la DSU cible en 2015 (245ème rang), ce qui lui a permis de percevoir 134 704 € supplémentaires qui ont couvert 55% de la baisse de la dotation forfaitaire.

## Dotation nationale de péréquation (DNP) : 157 020 €

Il s'agit d'une dotation composée de deux parts : la part principale, versée pour corriger les écarts de potentiel financier entre communes de même strate et la part «majoration», versée pour réduire les écarts de potentiel fiscal en terme de taxe professionnelle.

#### B) Allocations compensatrices

	CA 2014	<b>CA 2015</b>
Au titre de la taxe professionnelle	10 795 €	
Au titre des exonérations de taxes foncières	45 559 €	32114C
Au titre des exonérations de taxe d'habitation	235 551 €	250 566 C
TOTAL	291 905 €	∯289 <b>812</b> G

#### Elles comprennent:

- la compensation par l'État d'une partie de la perte du produit de taxe professionnelle,
- le remboursement partiel ou total des exonérations ou dégrèvements sur les taxes d'habitation et foncières consentis par la loi aux contribuables.

Le produit des compensations de l'État diminue de -0,7%.

Par ailleurs, la Ville a perçu 12 617€ au titre du fonds départemental de la taxe professionnelle.

## C) Autres participations

	CA 2014	BUDGET 2015 CA 2015	Taux de réalisation / budget
Etat	81 272,43 €	91 030 € 1 <b>01 388,97 c</b>	111%
Région	45 227,00 €	40 000 € 66 484,00 €	166%
Département	30 875,20 €	26 200 € 31 094,97 €	119%
Communes	7 573,00 €	7 000 € 13 090,00 €	187%
Tour(s)plus	528 473,73 €	556 620 € 579 7,25,83 €	104%
Autres	562 473,69 €	573 600 € <b>591 470,7</b> 5 €	103%
TOTAL	1 255 895,05 €	1 294 450 € 1 383 254,52 €	107%

#### État : 101 389 €

- financements des postes en emplois d'avenir (2,5 agents en moyenne en 2015) : 31 701 €.
- fonds d'amorçage pour les temps d'activité périscolaires : 61 620 €,
- dotation pour la délivrance des passeports biométriques : 5 030 €,
- participation aux frais d'organisation des élections : 1 742 €,
- participation à la mise en place d'un service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants : 1 297 €.

#### Région : 66 484 €

- contrat de saison culturelle 2015 : 41 484 €,
- participation pour la réflexion sur le stockage, la dépollution et l'infiltration des eaux pluviales dans le cadre de la création de la ZAC Plessis Botanique : 25 000 €.

## Département : 31 095 €

- prestations d'accueil dans les différentes structures dédiées à la petite enfance : 22
   295€,
- école de musique : 8 800 €.

#### Communes: 13 090 €

- participation au fonctionnement des écoles de la part des communes qui ont des enfants scolarisés dans les écoles de La Riche.

#### Tour(s)plus: 579 726 €

- remboursement des sommes versées à Vert Marine, délégataire de Carré d'Ô, dans le cadre de la contrainte de service public et de l'accueil des scolaires : 381 032 €,
- fonds de concours pour la Médiathèque, la Pléiade, les illuminations de fin d'année et Itinéraires Bis : 146 196 €,
- remboursement des frais d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire pour 2014 et 2015 : 47 216 €,
- remboursement des frais de transport des enfants vers les accueils de loisirs été : 5 282 €.

#### Autres: 591 471 €

- CAFIL au titre de la petite enfance, des centres de loisirs et du contrat enfance : 557 490 €,
- Val touraine habitat au titre de la prise en charge forfaitaire du correspondant de quartier: 27 500 € (25 000 € au titre de 2015 et 2 500 € de solde 2014),
- INSEE pour le recensement de la population : 2 354 €,
- Office national de diffusion artistique pour des spectacles de la Pléiade : 1 400 €,
- autres (France Agrimer, Pôle Emploi): 2 727 €.

## 2.4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ces produits proviennent essentiellement des locations d'immeubles. Revenus des principaux immeubles :

	CA 2014	CA 2015
Appartements RPA	352 908 €	373 631€
Commerces rue du 11 novembre	111 273 €	111 721 <u>.</u> C
Instaliations sportives	15 595 €	<u>i</u> 17 7 <u>64</u> €
Salle Ronsard	1 714 €	1.694 €
Pléiade	5 010 €	7 190 Å
Logements professeurs des écoles	7 016 €	5465¢
TOTAL	493 516 €	517,465€

En 2015, le taux d'occupation des logements à la Résidence pour personnes âgées a été meilleur.

Il y a eu également davantage de mises à disposition des installations sportives auprès des collèges.

Enfin, les locations de la Pléiade ont été plus nombreuses.

## 2.5. Atténuations de charges (chapitre 013)

CA 2014	BUDGET 2015	CA 2015	Taux de réalisation	Il	s'agit	des
		37			ursements	de
219 095,59 €	145 000 €	204 578,86€	141%	rémun	érations liés	aux
				arrets	maladies e	t des

financements au titre des contrats aidés.

## 2.6. <u>Produits exceptionnels (chapitre 77)</u>

CA 2014	BUDGET 2015 CA 2015 réalisation / budget
205 009,04 €	46 495 € <b>207,790,5€</b> 447%

En 2015, les produits exceptionnels ont concerné principalement :

- la vente d'un terrain 39 rue du Plessis : 87 000 €,
- la vente de cinq véhicules : 12 023 €,
- une indemnité d'assurance dommage ouvrage pour le dysfonctionnement du système de chauffage de Tot'Aime : 57 609 €,
- le remboursement par l'assureur de la Ville des frais d'expertise des tennis : 25 895 €.
- des amendes et astreintes pour non dépose de panneaux publicitaires : 10 608 €,
- le remboursement pour la création d'un poteau incendie : 3 300 €.

## 2.7. Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)

CA 2014	BUDGET 2015 CA 2015	Taux de réalisation / budget
151 731,51 €	212 165 € <b>13 007,48</b>	<b>e</b> 6%

Il s'agit d'opérations comptables qui trouvent leurs contreparties en investissement.

Opérations réalisées en 2015 :

- moins-values sur cessions : 1 572,84 €
- amortissements de subventions d'investissement : 11 434,64 €

Des travaux en régie étaient prévus (200 540 €). En raison d'une vacance de poste sur le service bâtiment notamment et du décalage de certains travaux, les opérations n'étaient pas terminées à la clôture de l'exercice et les états comptables permettant de transférer les opérations en investissement n'ont pas pu être établis sur cet exercice. Elles le seront en 2016.

#### IV. INVESTISSEMENT

## 1. DÉPENSES

BUDGET 2015 CA 2015	Taux de réalisation / budget
6 693 651,25 € 4 <b>129 32</b> 4,87 <b>€</b>	62%

Restes à réaliser

637 849 42 €

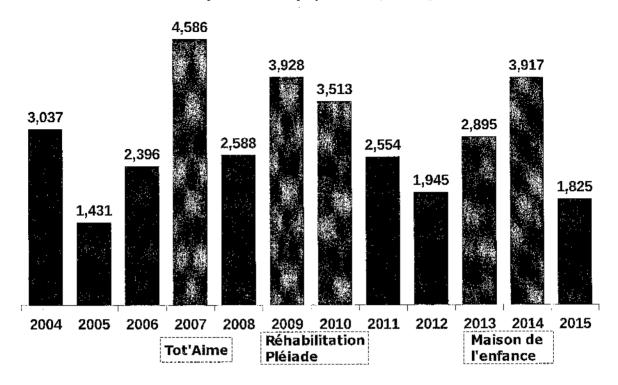
## 1.1. <u>Dépenses d'équipement</u>

BUDGET 2015	CA 2015	Taux de réalisation / budget
4 117 526,25 €	1 825 158,93 €	44%

Les dépenses d'équipement incluent les opérations individualisées, les investissements courants et les subventions d'équipement versées.

Ces dépenses ont représenté 44% des dépenses d'investissement de l'exercice et 396 € par habitant.

## Dépenses d'équipement (en M€)



Les restes à réaliser se chiffrent à 637 849,42 €.

Il s'agit d'engagements pris en 2015 sur les plans financiers et juridiques pour lesquels les investissements correspondants ne seront finalisés qu'en 2016.

Il convient d'en tenir compte car ils sont listés dans le compte administratif et entrent dans le calcul du résultat de clôture 2015.

Ces engagements pris par la collectivité seront intégrés au budget 2016 par le biais du budget supplémentaire qui sera voté après l'adoption du compte administratif.

Principaux restes à réaliser	
Construction salle des fêtes + parking mutualisé	105 453 €
Mise en conformité éclairage public	77 312 €
Dissimulation réseaux rue des Hautes Marches	55 918 €
Révision plan local urbanisme	48 815 €
Renouvellement infrastructure virtualisation informatique	48 363 €
Réfection rue du Plessis Tranche 2	45 845 €
Réfection rue Simon Vauquier	41 644 €
Solde marchés construction maison de l'enfance	34 703 €
Terrain de football synthétique + extension parking stade	30 801 €

## A) Opérations individualisées

930 551€ de dépenses ont été enregistrés en 2015 au titre des opérations individualisées (chapitre opération).

387 664 € sont inscrits en restes à réaliser.

Détail des principales opérations :

Opérations	CA 2015	Restes à réaliser
Construction maison de l'enfance	567 973 €	i 34 703 €
Mise en conformité éclairage public	195 149 €	77 312 €
Informatique et NTIC	80 837 €	72 699 €
Dissimulation réseaux	66 810 €	55 918 €
Construction salle des fêtes + parking mutualisé	15 193 €	105 453 €
Terrain de football synthétique + extension parking stade	0 €	30 801 €

#### Maison de l'enfance :

Il s'agit des travaux, de l'équipement de la structure (mobilier, matériel de puériculture, matériel de nettoyage et de lavage, solution de communication dynamique) et de la maîtrise d'œuvre.

#### Mise en conformité de l'éclairage public :

Les dépenses concernent la fin de la tranche 2 et la première partie de la tranche 3 de la mise aux normes de l'éclairage public.

#### Informatique et nouvelles technologies de communication :

Ont été réalisés : le renouvellement annuel du parc informatique, la mise en place du nouveau site internet de la Ville, la mise à jour du logiciel métier de la police municipale.

#### Dissimulation de réseaux :

La rue Simon Vauquier a été aménagée en 2015.

#### Construction de la salle des fêtes et du parking mutualisé :

La maîtrise d'œuvre a été lancée en 2015.

## B) Opérations non individualisées

Il s'agit des opérations enregistrées aux chapitres 20 (immobilisations incorporelles), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours).

Elles se sont élevées à 792 619 € en 2015.

Les restes à réaliser se chiffrent à 250 186 €. Détail des principales opérations :

Opérations	CA 2015	Restes å : Féaliser :
Travaux écoles (désamiantage et remplacement sols, peintures, accessibilité, remplacement portes)	116 416 €	23 023 €
Aménagement local Equinoxe Bis	111 435 €	1 391 €
Réfection rue Simon Vauquier	76 895 €	41 644 €
Réfection rue du Plessis tranche 2	66 014 €	45 845 €
Réparation système chauffage centre technique municipal	41 119 €	5 598 €
Renouvellement 4 véhicules	40 666 €	
Prolongement rue Condorcet	35 143 €	
Reconditionnement épareuse	26 441 €	
Outillage centre technique municipal (menuiserie, électricité, espaces verts)	19 677 €	
Remplacement portail centre technique municipal	15 780 €	
Remplacement pompe poste pluvial + coffre borne puisage	15 602 €	
Petits travaux de voirie (réfection enrobés trottoirs, ralentisseurs)	14 065 €	10 029€
Illuminations de Noël	13 025 €	
Démolition des garages 55 rue du Plessis	10 791 €	
Mobilier écoles	10 603 €	7 217 €
Acquisitions foncières	9 427 €	4 836 €
Révision plan local urbanisme	9 384 €	48 815 €
Machine mise sous pli	8 970 €	
Remplacement matériel sonorisation Pléiade	8 541 €	15 615 €
City stade	8 238 €	

## C) Subventions d'équipement versées

Objet subvention		Bénéficiaire	CA 2015
Résorption Cité des sables		OPAC	5 336 €
Régularisation cessions à titre gratuit ZAC Prieur	-é	SET	96 653 €
TOTAL			101 988 €

## 1.2. <u>Opérations financières</u>

## A) Remboursement des emprunts et dettes

	CA 2015
Remboursement du capital de la dette	2 118 725 €
Remboursement temporaire d'un prêt	121 960 €
Autres emprunts	33 078 €
Dépôts et cautionnements reçus	779 €
TOTAL	2 274 542 €

En 2015, la Ville a remboursé par anticipation deux emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour 1,240 M€. Ces emprunts présentaient des taux de marge, et par conséquent des intérêts financiers élevés. Elle a, pour ce faire, utilisé le résultat reporté 2014.

Un nouvel emprunt, d'un montant équivalent et avec un taux de marge plus faible, a ensuite été souscrit auprès de la Banque postale pour financer les investissements 2015.

Cette opération permettra à la Ville de réduire le poids des frais financiers sur l'encours de dette actuel.

#### Situation de la dette au 31/12/2015

	Taux fixe	Taux variable	Total
Nombre d'emprunts	12	8	20
Capital restant dû	5 787 343,49 €	1 579 838,12 €	7 367 181,61 €
% capital restant dû	78,6%	21,4%	100%
Taux moyen	4,01%	0,63%	3,29%
Durée de vie résiduelle des emprunts	10 ans et 10 mois		
Notation charte de bonne conduite	1A (1 : indice en euro – A : taux fixe ou variable simple)		

Prêteur	Capital restant dû (CRD)	% du CRD
Caisse d'épargne	3 492 469,24 €	47,4%
Crédit Agricole	1 930 311,89 €	26,2%
Banque Postale	1 214 166,67 €	16,5%
Dexia CL	588 229,69 €	8,0%
CAF	142 004,12 €	1,9%
TOTAL	7 367 181,61 €	100%

## B) B) Autres immobilisations financières

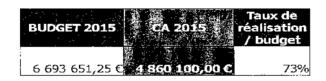
	CA 2015
Amortissement subventions équipement	11 435 €
Moins-values sur cessions	1 573 €
TOTAL	13 007 €

## C) Opérations patrimoniales

Il s'agit des avances versées sur les marchés publics et de la régularisation comptable de l'entrée dans l'actif de la Ville d'une parcelle.

Les opérations patrimoniales ont représenté 16 616,67 € en 2015.

#### 2. RECETTES



Restes à réaliser

23 822,01 €

## 2.1. Recettes d'équipement

BUDGE	T 2015	CA 2015	Taux de réalisation / budget
2 680	146,21 *	€ 1982360,07€	74%

## A) Subventions d'équipement

Construction maison de l'enfance	État	20 000 €	
	ADEME		12 338 €
		222 086 €	13 366 €
	État	52 117 €	
Aménagement Équinoxe Bis	Réserve parlementaire	20 000 €	
	CAF	43 750 €	
	<u> </u>	115 867 €	
	SIEIL	62 069 €	
Mise en conformité éclairage public	Département	54 312 €	
		116 381 €	
Produits des amendes de police	État	68 961 €	
Remplacement revêtements sols amiantés écoles	État	25 335 €	
Mise en accessibilité blocs douches gymnase Bialy	CNDS	20 209 €	· <del></del>
Mobilier, matériel et logiciel structures petite enfance	CAF	1 493 €	2 376 €
Mutation énergétique bâtiments communaux	Tour(s)plus	1 022 €	8 080 €
TOTAL		571 355 €	23 822 €

## B) Emprunts et dettes

	CA 2015
Emprunt	1 240 000 €
Tirage temporaire d'un prêt	121 960 €
Autres emprunts	43 750 €
Dépôts et cautionnements reçus	3 152 €
TOTAL	1 408 862 €

Comme évoqué dans les dépenses, un emprunt de 1,240 M€ sur 12 ans a été souscrit auprès de la Banque postale pour financer les investissements 2015.

En contrepartie, deux emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations en 2012 présentant des taux de marge plus élevés ont été remboursés grâce à l'affectation du résultat 2014.

Cette opération va permettre de réduire le montant des intérêts financiers dus par la Ville sur la durée de ces emprunts.

## 2.2. Opérations financières

## A) Opérations d'ordre entre sections

	CA 2015
Amortissements immobilisations	880 318 €
Plus-values sur cessions	26 901 €
Sorties d'actif	73 695 €
TOTAL	980 914 €

#### Sorties d'actif :

Les cessions ont concerné des parcelles (AN1110-1112-1113) et des véhicules.

## B) Dotations, réserves, autres immobilisations financières

	CA 2015
FCTVA	561 202 €
Taxe d'aménagement	66 800 €
Excédent fonctionnement capitalisé	1 154 054 €
Autres immobilisations financières	98 153 €
TOTAL	1 880 209 €

Dans les autres immobilisations financières, est inscrite la régularisation comptable des cessions à titre gratuit à la SET dans le cadre de la ZAC du Prieuré (solde des

avances sur emprunts).

## C) Opérations patrimoniales

Il s'agit du remboursement des avances versées sur les marchés publics et de la régularisation comptable d'une subvention.

Les opérations patrimoniales ont représenté 16 616,67 € en 2015.

#### **BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU**

## V. RÉSULTATS

STEEL CONTRACTOR	а	Résultat antérieur reporté	0,00€
FONCTIONNEMENT	b	Recettes	168 500,68 €
FONCTIONNEMENT	С	Dépenses	72 399,12 €
<b>经过的</b> 100 使完全	RF = a+b-c	RESULTAT FONCTIONNEMENT	96 101,56 €
	e	Résultat antérieur reporté	90 100,51 €
	f	Recettes	462 061,09 €
INVESTISSEMENT	g	Dépenses	340 466,58 €
	h	Solde restes à réaliser	-2 806,09 €
	RI= eff-g+h	RESULTATINVESTISSEMENT	208 888,93 ົ
	RF+RI	RESULTAT DE L'EXERCICE	304 990,49 €

#### VI. FONCTIONNEMENT

## 1. DÉPENSES

- assistance pour le renouvellement de la délégation de service public de fourniture d'eau potable : 4 740 €
- intérêts des emprunts et frais financiers : 10 106,25 €
- dotations aux amortissements : 57 552,87 €

#### 2. RECETTES

surtaxe eau : 147 377,73 €redevance fermier : 7 855,30 €

- autres (dont locations diverses): 13 267,65 €

#### VII. INVESTISSEMENT

## 1. DÉPENSES

#### 1.1. Opérations réelles

- travaux d'adduction d'eau potable (rue Jules Verne) et inspection vidéo du forage du

château d'eau : 278 960,39 €

- remboursement du capital des emprunts : 23 333,66 €

Restes à réaliser : 2 806,09 €

Ils concernent la fourniture et la pose de bouches à clefs rue de la Mairie et Chemin des Minimes.

#### 1,2, Opérations patrimoniales

régularisation de la récupération de la TVA sur les travaux auprès du délégataire :
 38 172,53 €

#### 2. RECETTES

## 2.1. Opérations réelles

- excédent d'investissement reporté : 90 100,51 €
- affectation du résultat 2014 : 103 163,16 €
- mobilisation d'un emprunt contractualisé fin 2014 pour financer les travaux d'adduction d'eau potable : 225 000 €
- récupération de la TVA sur les travaux auprès du délégataire : 38 172,53 €

## 2.2. Opérations d'ordre entre sections

- amortissement des bâtiments d'exploitation et des réseaux d'eau : 57 552 87 €

## 2.3. Opérations patrimoniales

régularisation de la récupération de la TVA sur les travaux auprès du délégataire :
 38 172,53 €

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

\* \*

#### Délibération 1- Comptes de gestion 2015

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre

2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion du budget général et du service de l'eau dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Départ de Mme Bouakkaz à 20h03

A l'unanimité, par 32 voix pour le Conseil municipal décide de voter et d'arrêter les résultats définitifs des comptes de gestion du budget général et du service de l'eau dressés pour l'exercice 2015.

## Délibération 1 bis - Comptes administratifs 2015

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Martine ALLAIN, M. le Maire n'ayant pas participé au vote, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015, dressés par M. Wilfried SCHWARTZ, maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

## **COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

(en euros)

Libellés	Investissement		Fonctionnement	**	Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou déficits	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	<u> </u>	1 155 823,39		250 000,00	0,00	1 405 823,39
Opérations de l'exercice	4 129 324,87	4 860 100,00	12 470 592,93	13 648 748,53	16 599 917,80	18 508 848,53
TOTAUX	4 129 324,87	6 015 923,39	12 470 592,93	13 898 748 53	16 599 917,80	19 914 671,92
Résultats de clôture		1 886 598,52		1 428 155,60		3 314 754,12
Restes à réaliser	637 849,42	23 822,01			637 849,42	23 822,01
TOTAUX CUMULES	4 767 174,29	6 039 745,40	12 470 592,93	13 898 748,53	17 237 767,22	19 938 493,93
RESULTATS DEFINITIFS		1 272 571,11		1 428 155,60	:	2 700 726,71

#### COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX

#### (en curos)

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou déficits	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		90 100,51		Maria Jack		90 100,51
Opérations de l'exercice	340 466,58	462 061,09	· · ·	168 500,68	412 865,70	630 561,77
TOTAUX	340 466,58	552 161,60	72 399 12	168 500,68	412 865,70	720 662,28
Résultuts de clûture		211 695,02		96 101,56		307 796,58
Restes à réaliser	2 806,09		:		2 806,09	!
TOTAUX CUMULES	343 272,67	552 161,60	72 399,12	168 500,68	415 671,79	720 662,28
RESULTATS DETINITIES		208 888,93	M 70 1 1 1 1 1	96 101,56	1	304 990,49

- 2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
  - 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
  - 4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

\* \*

#### Sont intervenus dans le débat:

Mmc Touret: Ce rapport retrace les dépenses et les recettes de l'année passée mais j'en reviens à ce que vous avez dit sur nos écrits. Je pense que si il y avait des mensonges on m'aurait rappelée. Il ne faut pas confondre écrit et question. En ce qui concerne le 1 million remboursé avec anticipation, et on l'a dit en commission et voté, c'était parce que les taux étaient trop élevés, j'ai dit élevés, je n'ai pas dit toxiques. La question a été posée ainsi en commission et on peut reprendre les écrits de notre groupe. On a parlé d'un remboursement anticipé pour taux élevés. Je ne vois pas ce qu'il y a à critiquer. Nous n'avons pas menti sur ce point.

- M. Ferreira Pousos: Il convient quand même de ne pas tout mélanger. Lorsque tout à l'heure j'ai parlé de votre article, je n'ai pas parlé de toxicité. Je n'en ai parlé qu'au moment où j'ai évoqué nos performances par rapport à la charte de bonne conduite financière. L'emprunt a été remboursé de manière anticipée et nous avons renégocié pour pouvoir réemprunter à un taux moindre. Il faut avoir une réponse complète pour ne pas laisser penser qu'il y a des difficultés là où il n'y en a pas.
- M. Doulet: Concernant un contrat de prestataire, pour la tonte des espaces verts, comment se fait-il que l'on prenne un contrat? Combien de départs en retraite avons-nous?
- M. Ferreira Pousos: Les contrats sont directement liés à l'activité des services techniques. Certains contrats sont passés et certaines choses sont faites en régie par les services techniques de la Ville et d'autres qui sont sous-traitées à des prestataires. Quand on les fait en régie, il peut arriver que l'on ait besoin d'un renfort sur une équipe.

Mme Allain : Concernant les départs en retraite, sur cette année nous sommes à deux départs en retraite : un magasinier et une ATSEM.

M. Bouin: Concernant la contractualisation avec une entreprise pour l'entretien des espaces verts, effectivement le service de la Ville n'a pas les capacités suffisantes pour entretenir des surfaces

toujours plus nombreuses, pour le plus grand plaisir des habitants. On fait le plus souvent appel à des entreprises pour entretenir un certain nombre de surfaces. Notamment l'entreprise Declic qui est une entreprise d'insertion et qui est une association. Nous tenons aussi à favoriser ce type d'entreprise car nous avons aussi un rôle social important.

- M. Clément: En ce qui concerne la dotation de solidarité urbaine, La Riche a été éligible en 2015 et a été classée au 245ème rang, pour 2016, perdrait-on ce classement et en sortirait-on?
- M. Ferreira Pousos: En effet, nous avons fait partie des 250 communes cibles pour la DSU; ce qui nous rapporte une certaine somme et vient amoindrir les baisses de dotations que tout le monde connaît. Cela veut aussi dire que nous faisons partie des 250 communes françaises de cette strate qui sont le plus dans le besoin en terme social.

M. Doulet: Donc nous verrons cela en commission.

Le Maire s'étant retiré, à la majorité par 24 voix pour et 7 absentions (MM. ou Mme TOURET, FANDANT, MONTOT, VIOUX, DOULET, ESNARD, AUTANT), le Conseil municipal décide de voter et d'arrêter les résultats définitifs du compte administratif principal et du compte annexe pour le service des eaux de l'exercice 2015.

## 2 - Tarifs communaux : tarifs de location de la salle polyvalente de Tot'Aime

#### Rapporteur: Mme Kenani

La salle polyvalente de Tot'aime est utilisée lors du fonctionnement du centre de loisirs. Elle a toutefois été conçue pour compléter le panel de salles municipales pour des réunions. Cette salle peut être louée car elle constitue, avec son couloir d'accès, une zone indépendante avec un système de surveillance adapté. Il est proposé au Conseil municipal d'ajuster les tarifs de location et de créer un tarif permettant de procéder à des locations le dimanche, afin de mieux répondre à des demandes de locaux sur cette journée.

Les tarifs proposés sont respectivement de 80 € par jour en semaine et de 90 € le samedi ou le dimanche. La location n'est pas possible les mercredis et sur les temps de vacances scolaires.

Le règlement de la salle sera adapté pour prendre en compte cette extension des temps de location et fixer le cadre horaire.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

\* \*

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport présenté,

#### Décide

Article 1: de fixer les tarifs de location de Tot'aime selon les montants suivants :

Location à la journée en semaine	80 €
Location à la journée le samedi ou le dimanche	90 €

<u>Article 2</u>: de réviser en conséquence le règlement d'utilisation de la salle polyvalente en précisant que les locations peuvent avoir lieu jusqu'à 23 heures et qu'elles sont possibles le dimanche.

A l'unanimité, par 32 voix pour le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de location de Tot'aime selon les montants suivants :

Location à la journée en semaine	80 €
Location à la journée le samedi ou le dimanche	90 €

Et de réviser en conséquence le règlement d'utilisation de la salle polyvalente en précisant que les locations peuvent avoir lieu jusqu'à 23 heures et qu'elles sont possibles le dimanche.

#### 3 – Avenant au contrat d'assurance responsabilité civile

#### Rapporteur: M. Langé

Les contrats d'assurances de la Ville et du CCAS résultent d'une procédure d'appel d'offres ouvert engagée en 2014 en groupement de commandes (MP DGS 2014 - 34 à 38) et sont composés des 5 lots suivants :

- lot 1 responsabilité civile et risques annexes (Ville et CCAS) avec SMACL
- lot 2 dommages aux biens et risques annexes (Ville et CCAS) avec SMACL
- lot 3 automobile et risques annexes (Ville) avec SMACL
- lot 4 protection juridique (Ville et CCAS) : déclaré sans suite
- lot 5 tous risques exposition (Ville) avec Sarre et Moselle courtier de Hiscox

Les marchés sont conclus pour une durée de 9 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2023) avec possibilité de résiliation annuelle par chacune des parties sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois avant l'échéance.

La présente délibération concerne uniquement le lot n°1 relatif à la responsabilité civile du marché d'assurances.

Ce marché a été attribué à la SMACL pour une cotisation annuelle en 2015 de 4 757,19 € TTC pour la Ville.

Il s'agit de régulariser le montant des salaires bruts versés en 2015.

Pour la Ville, la masse salariale passe de 4 364 400 € en 2013 à 4 598 600 € en 2015, soit une

augmentation de 5,37 %.

De ce fait, l'avenant a été présenté à la Commission d'appel d'offres le 17 mai 2016.

Détail des cotisations	Masse salariale	Montant en € TTC	% d'évolution
Appel à cotisation 2015	4 364 400	4 757,19	
Avenant n° 1 (régularisation du montant des salaires bruts versés en 2015)	4 598 600	255,27	5,37
Régularisation cotisation 2015	į	5 012,46	

Les pièces nécessaires à la passation de cet avenant ont été produites et sont annexées.

Par ailleurs, il convient d'autoriser M. Le Maire à signer les avenants de régularisation de la masse salariale à venir. Au-delà d'une évolution globale de 5%, la Commission d'appel d'offres est saisie.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

\* \*

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25/03/2016 et l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relatifs aux marchés publics,

Vu le budget de la Ville (en section fonctionnement),

Vu le procès-verbal exprimant l'avis de la Commission d'appels d'offres en date du 17 mai 2016 relatif à la passation d'avenant(s),

Vu le rapport présenté,

#### Décide

Article 1: d'autoriser M. Wilfried SCHWARTZ, Maire, à signer l'avenant n° 1 au lot 1 « responsabilité civile » du marché d'assurances avec le titulaire SMACL, portant sur la régularisation du montant des salaires bruts versés en 2015, ainsi que les futurs avenants de régularisation.

Article 2 : les autres clauses du marché restent inchangées.

A l'unanimité, par 32 voix pour le Conseil municipal décide d'autoriser M. Wilfried SCHWARTZ, Maire, à signer l'avenant n° 1 au lot 1 « responsabilité civile » du marché d'assurances avec le titulaire SMACL, portant sur la régularisation du montant des salaires bruts versés en 2015, ainsi que les futurs avenants de régularisation, les autres clauses du marché restent inchangées.

## 4 – Prise de participation de la SET dans une autre société d'économie mixte

### Rapporteur : M. Langé

Conformément au Code général des collectivités territoriales, toute prise de participation d'une SEM dans le capital d'une société commerciale doit faire préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales actionnaires disposant au moins d'un siège d'administrateur. La commune est actionnaire de la Société d'équipement de la touraine (SET).

La SEMPAT Val de Loire (nom commercial: SEPALE) intervient dans le domaine de l'immobilier d'entreprise et envisage d'augmenter son capital social de 4 000 000 euros par création de 4 000 actions de 1 000 euros. La SET qui détient aujourd'hui 715 actions de 1000 euros, soit 13.03 % du capital, détient un droit préférentiel de souscription de 521 actions. Une note de synthèse jointe fait état des motifs de cette augmentation.

La SET envisage d'y souscrire à hauteur de son droit préférentiel de souscription à titre irréductible de 521 actions, soit 521 000 €, ce qui porterait ainsi son nombre d'actions à 1 236 correspondant à une participation de 1 236 000 €, soit 13 % du capital social de la SEMPAT.

La SEMPAT a été immatriculée au RCS le 14 avril 2011 et son capital social s'élève à 5 490 000 euros, composé de 5 490 actions de 1 000 euros réparties comme suit :

-	Tour(s)plus	26.83	% du capital,	soit 1 473	actions
-	Conseil Régional du Centre,	26.01	% du capital,	soit 1 428	actions
	<ul> <li>Total collectivités territoria</li> </ul>	iles	52.84 % du	ı capital	
-	Caisse des Dépôts et Consignations	21.13	% du capital,	soit 1 160	actions
-	SET	13.03	% du capital,	soit 715	actions
-	Caisse d'Epargne Centre-Val de Loire	6.50	% du capital,	soit 357	actions
-	Crédit Agricole Val Touraine Poitou	6.50	% du capital,	soit 357	actions
	<ul> <li>Total privé</li> </ul>		47.16 % du	ı capital	

Elle est administrée par 7 administrateurs, dont 4 représentants des collectivités territoriales. Le Conseil municipal est invité à donner son accord pour la participation de la SET à l'augmentation du capital social de la SEMPAT.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

\* \*

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de Commerce, Vu le courrier de la SET en date du 29 avril 2016, Vu le rapport présenté,

### Décide

<u>Article 1</u>: d'autoriser la prise de participation de la Société d'Equipement de la Touraine (SET) dans le capital de la SEMPAT VAL DE LOIRE, pour un montant de  $521000 \ \epsilon$  correspondant à la souscription de 521 actions de 1000 euros,

<u>Article 2 :</u> d'autoriser son représentant aux instances de la Société d'Equipement de la Touraine à voter en faveur de ce projet.

A l'unanimité, par 32 voix pour, le Conseil municipal décide d'autoriser la prise de participation de la Société d'Equipement de la Touraine (SET) dans le capital de la SEMPAT VAL DE LOIRE, pour un montant de 521 000 € correspondant à la souscription de 521 actions de 1000 €, d'autoriser son représentant aux instances de la Société d'Equipement de la Touraine à voter en faveur de ce projet.

# 5 - Porté à connaissance du contrôle CRC concernant la communauté d'agglomération

## Rapporteur : M. le Maire

Conformément à la réglementation issue de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République, le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la Communauté d'agglomération doit être communiqué aux conseillers municipaux des communes membres. Il est joint au présent rapport.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

\* \*

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire arrêté le 21 décembre 2015.

Vu le courrier de la Chambre régionale des comptes en date du 12 mai 2016,

Vu le rapport présenté,

### Décide

<u>Article unique</u>: de prendre acte de la communication du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de la Communauté d'agglomération.

A l'unanimité, par 32 voix pour, le Conseil municipal décide de prendre acte de la communication du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de la Communauté d'agglomération.

6 – Marchés de travaux de la salle des fêtes Rapporteur : M. Bouin Le montant prévisionnel des travaux étant inférieur aux seuils de procédures formalisées (5 225 000 € HT) applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les marchés de travaux relatifs à la construction d'une salle des fêtes dans la commune peuvent être passés selon une procédure adaptée (article 27 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016).

En l'état actuel de la délégation consentie au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, au-delà d'un million d'euros HT, les marchés doivent être signés après approbation du Conseil municipal.

Selon l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, lorsque le montant du marché excède le montant de la délégation fixé par le Conseil municipal, la délibération du Conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé, peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

L'étendue du besoin à satisfaire, décrite dans le programme du projet, a été approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2015.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager la passation des marchés de travaux sous la forme d'une procédure adaptée, puis à signer ces marchés dont le montant a été estimé à 1 312 000 € HT.

Le coût global de réalisation de la salle des fêtes est estimé à 1 700 000 € HT.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

\* \*

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le décret n° 2016-360 du 25/03/2016 et l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relatifs à la réglementation des marchés publics,

Vu la délibération en date du 05/04/2014 portant délégations consenties au maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu l'arrêté en date du 23/04/2014 portant délégations de signature en matière de marchés publics,

Vu la délibération en date du 11/03/2015 portant actualisation des principes directeurs de la commande publique,

Vu le budget de la Ville, section investissement programme n° 320,

Vu la délibération n° 15-07-9.1-11 du 15/12/2015 approuvant le programme pour la construction d'une salle des fêtes,

Vu le rapport présenté,

### Décide

Article unique : d'autoriser M. Wilfried SCHWARTZ, Maire, à signer les marchés de travaux pour la construction d'une salle des fêtes, dans la limite du montant prévisionnel

maximum de 1 312 000 € HT valeur mai 2016 (actualisé par l'index BT01), après avis de la Commission de la commande publique (CCP).

\* \*

#### Sont intervenus dans le débat:

Mme Touret : De mémoire, le coût annoncé au départ de la salle des fêtes était plus élevé.

Donc que c'est-il passé ? Et quelle est donc la somme de réserve pour les éventuels avenants ?

M. le Maire : C'est tout simplement que le coût est ici exprimé en hors taxe sur la délibération.

M. Fandant : Depuis que les travaux ont commencé, je me pose la question de savoir si l'entretien et le nettoyage de la route sont bien prévus dans le coût.

M. le Maire: Pour la salle des fêtes, les travaux n'ont pas encore commencé. L'entretien de la route est bien prévu. Vous faites référence ici aux travaux pour le terrain de football synthétique qui ont déjà eux commencé. On a en effet constaté que la route est vite salie et l'entreprise doit la nettoyer.

A l'unanimité, par 32 voix pour, le Conseil municipal décide d'autoriser M. Wilfried SCHWARTZ, Maire, à signer les marchés de travaux pour la construction d'une salle des fêtes, dans la limite du montant prévisionnel maximum de 1 312 000 € HT valcur mai 2016 (actualisé par l'index BT01), après avis de la Commission de la commande publique (CCP).

# 7 - ZAC du Plessis Botanique - demande de prorogation de la DUP

### Rapporteur: M. Langé

Par délibération en date du 6 octobre 2010, le Conseil municipal a demandé l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des acquisitions et travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC du Plessis-Botanique par la Commune de La Riche. Suite à la tenue de l'enquête publique, le Conseil municipal, le 6 juillet 2011, déclarait d'intérêt général le projet de la ZAC du Plessis Botanique.

Sur cette base, le Préfet a, par arrêté préfectoral en date du 10 août 2011, déclaré d'utilité publique les acquisitions et travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC du Plessis-Botanique. Cet arrêté autorisait la Ville de La Riche, pendant une durée de 5 ans, a acquérir les terrains par voie d'expropriation.

Cependant, la phase d'acquisition du foncier nécessaire à la finalisation du projet ne sera pas achevée le 10 août 2016, date à laquelle l'arrêté préfectoral de D.U.P. deviendra caduc. L'article L121-5 du code de l'expropriation permet la prorogation, pour une durée de 5 ans, de l'arrêté de DUP. Aussi, il est proposé de saisir le Préfet afin de solliciter la prorogation de son arrêté de DUP pour 5 ans sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L121-5 et suivants.

Vu la délibération du 6 juillet 2011 déclarant d'intérêt général le projet de la ZAC du Plessis-Botanique,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 août 2011, portant déclaration d'utilité publique des acquisitions et travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC du Plessis-Botanique par la Commune de La Riche et emportant approbation de la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols,

Vu le rapport ci-annexé,

Vu la note explicative datée du 20 mai 2016, exposant les motifs et considérations justifiant la demande de prorogation de la DUP,

Considérant que la phase d'acquisition du foncier nécessaire à la finalisation du projet ne sera pas achevée le 10 août 2016,

### Décide

Article unique : de solliciter la prorogation pour une durée de 5 ans de l'arrêté préfectoral du 10 août 2011, portant déclaration d'utilité publique des acquisitions et travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC du Plessis-Botanique.

A l'unanimité, par 32 voix pour, le Conseil municipal décide de solliciter la prorogation pour une durée de 5 ans de l'arrêté préfectoral du 10 août 2011, portant déclaration d'utilité publique des acquisitions et travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC du Plessis-Botanique.

# 8 – Acquisition foncière : parcelle AT 239 rue du Petit Plessis

## Rapporteur: M. Barbault

Dans le cadre d'unc régularisation de voirie, il a été proposé à la SARL PLESSIS PROMOTION, d'acquérir la parcelle cadastrée Section AT n°239 sise lieu-dit « Le Petit Plessis » à La Riche d'une superficie de 55 m² à l'euro symbolique.

L'accord du propriétaire, la SARL PLESSIS PROMOTION, est intervenu par courrier du 12 mai 2016.

L'acquisition de cette parcelle interviendra donc à l'euro symbolique. Les frais et honoraires éventuels de l'acte authentique de vente en la forme notariée à intervenir ainsi que les frais de géomètre seront à la charge de la Ville.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

\* \*

## Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités locales, notamment l'article L.2122-21,

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques, notamment les articles L.1111-1 et L.1212-1,

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 19 décembre 2000, modifié les 9 février 2005, 23 novembre 2007, 19 novembre 2008, mis en compatibilité le 10 août 2011 et modifié le 4 juillet 2012,

Vu l'accord de la SARL PLESSIS PROMOTION en date du 12 mai 2016, Vu le rapport présenté,

#### Décide

Article 1: d'acquérir la parcelle cadastrée Section AT n°239 sise lieu-dit « Le Petit-Plessis » à La Riche, d'une surface de 55 m², à l'euro symbolique.

<u>Article 2 :</u> de procéder ensuite au classement dans le domaine public communal de ladite parcelle.

<u>Article 3:</u> les frais liés à cette acquisition, établissement, enregistrement de l'acte authentique de vente en la forme notariée et frais de géomètre, seront supportés en totalité par la Ville.

<u>Article 4</u>: de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor public conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.

<u>Article 5</u>: d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente et tous les documents relatifs à la mutation et au transfert de propriété.

A l'unanimité, par 32 voix pour, le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée Section AT n°239 sise lieu-dit « Le Petit-Plessis » à La Riche, d'une surface de 55 m², à l'euro symbolique, de procéder ensuite au classement dans le domaine public communal de ladite parcelle, les frais liés à cette acquisition, établissement, enregistrement de l'acte authentique de vente en la forme notariée et frais de géomètre, seront supportés en totalité par la Ville, de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor public conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente et tous les documents relatifs à la mutation et au transfert de propriété.

10 – Réseau de chaleur du Prieuré : avenant n°7 au traité de concession Rapporteur : M. Bouin

La taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) est collectée par les fournisseurs de gaz naturel auprès de leurs clients qui utilisent du gaz à un usage combustible soumis à TVA au taux de 20 %. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, la TICGN s'applique aux particuliers ainsi qu'aux réseaux de chaleur.

Ainsi, en 2016, le taux de la TICGN s'élève à 4,34 € HT/MWh, contre 2,64 € HT/MWh en 2015, et 1,27 € HT/MWh en 2014. L'augmentation de 2016 est en partic due à l'intégration à la TICGN de la contribution au tarif spécial de solidarité gaz (CTSSG s'élevant à 0,2 €/MWh en 2015) et de la contribution au service public du gaz (CSPG s'élevant à 0,0153 €/MWh en 2015).

L'augmentation de la fiscalité de l'achat du gaz devant être répercutée sur la tarification de la chaleur auprès des abonnés, il convient d'en définir les modalités par avenant au contrat de concession de distribution d'énergie calorifique signé avec DALKIA.

Le projet d'avenant soumis à l'approbation du Conseil municipal visc à prendre en compte ces évolutions.

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

\* \*

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le contrat de concession de distribution d'énergie calorifique en date du 3 mai 1993, et ses avenants 1 à 6,

Vu le rapport présenté,

### Décide

<u>Article unique</u> : d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°7 au contrat de concession annexé à la présente délibération.

A l'unanimité, par 32 voix pour, le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°7 au contrat de concession annexé à la présente délibération.

-----

### 11 – Dénomination de voirie

# Rapporteur : Mme Jebari

Pour répondre aux problèmes de numérotation de rue rencontrés par les riverains de l'allée qui raccorde la rue Condorcet à la rue Simon Vauquier, il convient de donner un nom à cet espace.

Il est suggéré de nommer cette voie "Allée Léonc Limousin". Née le 8 septembre 1925

au 38 de la rue du Port, M<sup>me</sup> Limousin était une figure locale qui a vendu sa production maraîchère sur le marché de la place Sainte-Anne toute sa vie. Elle exploitait une parcelle proche de l'espace en question.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

\* \*

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le plan de la rue, ci-annexé, Vu le rapport présenté,

Décide

Article unique : de donner, conformément au plan ci-annexé, le nom :

### Allée Léone Limousin

à la voie qui relie la rue Condorcet à la rue Simon Vauquier

\* \*

### Sont intervenus dans le débat:

Mme Rozas: Je suis ravie car cette rue porte un nom de femme, ce qui est rare à La Riche. De plus j'ai connu cette femme sur le marché. Elle était fort sympathique.

M. le Maire : C'est aussi entretenir la mémoire d'une commune que d'attribuer des noms de rues qui portent le nom d'habitants.

A l'unanimité, par 32 voix pour, le Conseil municipal décide de donner le nom « Allée Léone Limousin » à la voie qui relie la rue Condorcet à la rue Simon Vauquier.

## 13 - Classement de locaux dans le domaine public scolaire

### Rapporteur: Mme Allain

L'augmentation des effectifs scolaires en lien avec le développement de la commune a conduit l'Education Nationale à ouvrir deux classes supplémentaires en maternelle. Une classe sera ouverte à la rentrée prochaine à l'école Tamisier, l'autre à l'école Marie Pellin. Il revient à la commune de mettre à disposition les locaux nécessaires.

Les locaux actuels de l'école maternelle Tamisier permettent d'accueillir une nouvelle classe, en revanche, l'école maternelle Marie Pellin ne dispose pas de locaux suffisants. En conséquence, il convient de procéder au classement de locaux dans le domaine public scolaire.

En effet, le périmètre de l'enceinte d'une école délimite l'aire géographique au sein de laquelle le directeur est responsable durant l'exercice de ses fonctions. Cette surface correspond à l'emprise du domaine public municipal uniquement consacrée à la scolarité des enfants.

A cette fin, l'utilisation des anciens locaux de la crèche l'Eau Vive (prévus pour l'accueil de la petite enfance et à proximité immédiate des locaux actuels de l'école maternelle) est la solution adaptée. Il convient d'aboutir à leur classement dans le domaine public scolaire.

La délibération qui vous est proposée est accompagnée d'un plan et sera transmise par le préfet, pour avis, à l'inspecteur d'académie. Une fois celui-ci émis, vous serez de nouveau saisi pour décision définitive.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

\* \*

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le plan portant projet de périmètre scolaire, Vu le rapport présenté,

### Décide

<u>Article 1</u>: de solliciter l'avis de l'État avant classement de locaux et d'espaces extérieurs dans le domaine public scolaire conformément au plan joint à la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

\* \*

#### Sont intervenus dans le débat:

Mme Touret: Vous savez qu'il y a des familles qui vont arriver avec des petits enfants pendant la période de l'été.

Mme Allain: Mme Touret, nos services ont l'habitude, et pendant les périodes de juillet et août nous avons des emménagements et déménagements et faisons énormément d'inscriptions. Donc les places disponibles ne nous inquiètent pas, c'est ce qui se passe tous les ans, nous ne sommes qu'à mi-juin et la rentrée n'est que début septembre.

A l'unanimité, par 32 voix pour, le Conseil municipal décide de solliciter l'avis de l'État avant classement de locaux et d'espaces extérieurs dans le domaine public scolaire conformément au plan joint à la présente délibération et d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Présentation de la liste des décisions prises par le Maire par délégation en application de l'article L 2122-22 du CGCT.
La séance est levée à 20h40
Affiché à la porte de la mairie en application de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.
Prochain conseil municipal le 6 juillet 2016.
Wilfried SCHWARY

David DOULET

Les secrétaires,

Filipe FERREIRA POUSOS

47

